



Etablissement CLEMESSY Colmar

Votre Elue et Représentante de l'UNSA Clemessy Colmar fait maintenant partie de la Commission du 1 % Logement et apporte quelques informations récentes sur ce sujet :

Plus qu' **1 seul organisme** qui gère LE LOGEMENT : **ACTIONLOGEMENT (AL)**

Quelques points à retenir : Pour ACHAT , TRAVAUX et LOCATION (*Différentes solutions de prêts possibles pouvant même être cumulables avec d'autres aides*).

- Le taux du prêt à taux réduit pour accession au neuf ou ancien sans travaux de la résidence principale : 1% sur 20 ans max
- Le taux du prêt pour accession ancien en vente HLM ou logement neuf en PLSA (Prêt social location accession) de la résidence principale : 1 % sur 25 ans max.
- Une mission d'accompagnement GRATUITE et CONFIDENTIELLE pour les salariés avec un dispositif global répondant à la problématique du lieu emploi-logement, que ce soit dans la location, l'achat, les travaux, une aide pour financer la mobilité, l'accompagnement des salariés (conjoint(e) inclu(e)) en difficulté (ex : divorce, difficulté de paiement diverse, etc.)
- Une aide spécifique jeunes -30 ans en formation professionnelle, en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) percevant au plus 100 % du SMIC : subvention jusqu'à 100 euros/mois sur le loyer ou la redevance (déduction faite de l'aide au logement) - **valable également pour les enfants des salariés.**
- Accompagnement pour de la renégociation de prêt (courtage) et cela sans frais. ACTION LOGEMENT (AL) ne touchent pas de commission !
- Différentes aides pour la location disponibles (avance dépôt de garantie, garantie pour paiement des loyers, etc. : prêt d'un max de 1200 euros et ce sans intérêt)

L'Antenne de COLMAR au 03 89 83 56 83 : N'hésitez pas à les contacter pour tout renseignement, aide, pour monter un dossier...

Site Internet : <https://www.actionlogement.fr/>

(Un fascicule explicatif plus complet est à votre disposition chez Corinne BARETH – Portable : 06 24 32 93 30)